

AVIS

14 décembre 2023

EVOLUTION DE LA CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2024

Rapporteur

M. Dominique TREFFLE

Résultat du vote

16 « abstentions »

100 « pour »



L'évolution de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire est arrêtée annuellement par la Région en accord avec la Région académique de Normandie, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Direction Interrégionale de la Mer (DIRMer). Des avis sur la carte sont ainsi rendus par le Conseil Académique de l'Education Nationale de la Région Académique de Normandie (CAEN), du Comité Régional de l'Enseignement Agricole (CREA) et du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP).

La Région et les Autorités académiques s'attachent dans le cadre de la carte des formations à soutenir la réussite des élèves et étudiants s'engageant dans la voie professionnelle en mettant en cohérence l'offre de formation professionnelle scolaire avec l'activité économique du territoire et en intégrant notamment les enjeux de transition numérique pour répondre aux attentes de compétences transversales aux secteurs d'activités.

Deux éléments de contexte sont à remarquer :

- le contexte de réforme de la voie professionnelle mise en œuvre à compter de la rentrée scolaire 2023 et les impacts des directives interministérielles pour accélérer la transformation de la carte des formations professionnelles. Ces évolutions se traduisent par la gratification de périodes de stage œuvrant à mieux accompagner chaque lycéen et à lutter contre le décrochage scolaire, ainsi que par la rénovation d'un quart des diplômes existants d'ici la rentrée scolaire 2026 ; enfin, en transformant en profondeur la carte des formations initiales scolaires avec une cible annuelle de 6% des places proposées.
- la poursuite de la baisse démographique du public lycéen normand générant le constat de places vacantes depuis plusieurs rentrées scolaires et en induisant un recalibrage des capacités de formation.

Ainsi, les évolutions de la carte des formations professionnelles scolaires pour la rentrée scolaire 2024 sont présentées dans un document récapitulatif à l'aide de tableaux des ouvertures de formation, des augmentations de capacité de formation, des diminutions de capacité de formation et des fermetures de formation.

Le CESER prend acte des évolutions de la carte des formations professionnelles scolaires pour la rentrée 2024 en considérant majoritairement qu'elle repose essentiellement, en cette année de transition de réforme, sur des ajustements au nombre d'élèves présents dans les sections.

Le CESER observe que les principales ouvertures et augmentations de capacités se concentrent dans le secteur de la cybersécurité, des services informatiques et des réseaux pour des formations en BTS, alors que les attentes de compétences concerneraient plutôt le niveau « ingénieur ».

Le CESER regrette, malgré le déficit d'attractivité et les difficultés de recrutement dans ces sections, que des fermetures de sections soient proposées dans des secteurs porteurs tels que le secteur sanitaire et social et le secteur du tourisme.

Le CESER remarque également les diminutions massives de capacités de formation dans le secteur tertiaire et particulièrement du Bac Pro Assistance à la gestion des organisations et de leurs

activités (AGOrA) sur des territoires péri-urbains ou ruraux, ce qui peut induire des choix d'orientation de fait restreints pour les jeunes.

Enfin, le CESER préconise que l'élaboration de la carte des formations s'effectue à partir d'un travail approfondi et concerté avec l'ensemble des acteurs reposant notamment sur l'élaboration de diagnostics socio-économiques sur les territoires.

En conclusion, le CESER invite la Région en prendre en considération les observations formulées dans le présent avis.

Déclarations des groupes

Déclaration de M. David SEBAG

Au titre du groupe CGT NORMANDIE

Le groupe CGT regrette que la carte des formations soit présentée sous la forme d'une simple liste. Nous aurions pu imaginer que la fermeture de classes et la réduction de places dans des lycées ne relèvent pas de la logistique. La CGT souhaite également mettre en exergue deux points :

- **La méthode d'abord.** En effet, cette liste nous est présentée sans que l'on sache comment elle a été élaborée.

La CGT s'interroge sur l'expertise mobilisée pour faire état des besoins territoriaux, voire du monde économique. En effet, les branches professionnelles n'ont pas été approchées de manière systématique. **La question de la légitimité de la liste est donc posée.**

La CGT attend que la Région et les autorités académiques s'attachent à travailler au plus près des réalités régionales en associant les partenaires sociaux dans le cadre d'un espace de concertation organisé à cet effet, et ceci dès septembre de l'année N pour la carte des formations de l'année N+1.

- Par ailleurs, **la CGT alerte sur la discrimination dont fait l'objet l'enseignement public.**

En effet, nous comptons pour l'enseignement privé une augmentation de 36 places et une réduction de 116 places alors que, pour l'enseignement public, l'accroissement du nombre de place est de 57 et l'effondrement du nombre de places s'élève à 362. Au total donc, 116 places de moins dans le privé contre 362 dans le public !!

La CGT s'interroge sur la volonté d'affaiblir l'enseignement public. Quelle est la stratégie sous-jacente ?

Pour conclure, la Région et les autorités académiques devront répondre à cette question et donner de la visibilité à leurs travaux.

En conséquence, le groupe CGT s'abstiendra sur l'avis du CESER.